



CDOS

VAL-DE-MARNE



Dans ce numéro :

Dons entre associations	2
Cooptation, un petit rappel	2
Légalité des provisions	2
L'utilité du quorum	2
Concilier sport et Etudes	3
Le crédit d'impôt associatif	3
Assurances	3
Allez les filles !	3
Le mythe « Marathon Manuk » se dégonfle	4
Une impossible baignade à Paris	4
MAIF Social Club	4
Grand oral pour les Jeux Olympiques 2024	5
JO 2028 : la candidature du Qatar souhaitée	5
Rio, dopage, un nouveau scandale	5
Mêlée ouverte à la fédération française de rugby	6
Mondial 2022 de football	6
Football : suspens à la ligue	6
Santé	7
Lutte antidopage	7
Echos 94	8

La Nuit du Sport Val de Marnaise, 10ème édition

Cette manifestation qui fêtera son anniversaire (10 ans), se déroulera au Centre Culturel d'Alfortville le lundi 23 janvier en soirée ; elle sera placée sous le signe de l'Olympisme qui mettra à l'honneur tous les sélectionnés et tous les médaillés de RIO :

- OR : Emilie ANDEOL (judo) et Estelle MOSSELY (boxe)
- ARGENT : Haby NIARE (taekwondo)
- BRONZE : Dimitri BASCOU (athlétisme, 110 mètres haies)
- BRONZE : Grégory BAUGE et Mickaël D'ALMEIDA (cyclisme sur piste, vitesse par équipe).

Et les autres sélectionnés : Mamé-ibra ANNE, Benjamin AUFFRET, Sandi CLAIR, Gwladys EPANGUE, Antoine JESEL, Hélène LEFEBVRE, Brice LEVERDEZ, M'Bar N'DIAYE.

Nous espérons les avoir presque tous avec leurs entraîneurs et les présidents(es) de leurs clubs.

Ce sera un soir de gala pour ce dixième anniversaire d'une manifestation dont le succès ne s'est jamais démenti, une soirée conviviale et festive, animée par des démonstrations sportives et artistiques.

On sera aussi en route pour les Jeux de Tokyo où beaucoup de nos sportifs pourront encore s'illustrer, sans compter les espoirs de notre département qui voudront aussi vivre leurs rêves olympiques.

Dans notre société actuelle, l'olympisme est un exemple de tolérance et de rassemblement, les valeurs olympiques que véhiculent les Jeux sont précieuses à nous de les promouvoir et de les défendre de tous les excès.

Cette année encore Monsieur le Préfet, Thierry LELEU, et Monsieur Christian FAVIER, Président du Conseil Départemental et Sénateur ont accepté de nous accorder leur patronage et sans doute leur présence. Ce sera un gage de leur reconnaissance et de l'amitié qu'ils portent au mouvement sportif du Val-de-Marne.

Vous trouverez sur notre site : www.cdos94.org un bulletin d'inscription à nous renvoyer rapidement, les places étant limitées à 300 personnes maximum. Dans le Scoop du mois de janvier un bulletin sera aussi inséré pour les retardataires... Mais nous comptons sur vous pour ne pas tarder afin de faciliter le travail des salariés et des bénévoles, car c'est toujours une soirée qui demande beaucoup de préparation.

C.L

RAPPEL : Colloque Sport-Santé, le jeudi 15 décembre, à la Faculté de Médecine de Créteil, à 19h30

Accueil à partir de 19h, bulletin d'inscription à l'intérieur de ce SCOOP ou téléchargeable sur notre site : www.cdos94.org

Dons entre associations



La question de la légalité de cette pratique se pose quelquefois à défaut de précisions dans les statuts. Le don entre associations est possible s'il s'agit des fonds propres, par contre il ne s'applique pas à des subventions non consommées, elles doivent être remboursées ; sauf si un accord intervient pour que le don soit consenti à une autre association qui poursui-

vrait le même projet, son accord express est nécessaire, cela va de soi.

Le cas le plus fréquent se pose lorsque l'association cesse ses activités, le liquidateur s'il en existe un doit veiller à l'application de cette règle ; le matériel est aussi concerné en remontant au financement de l'achat, fonds propres ou sub-

vention ?

Sur ce point les statuts sont à respecter, sauf s'ils s'opposent à la loi qui permet de choisir, en cas de cessation d'activité, le don à une association de son choix, tout autre disposition contraire de l'organisme fédéral peut-être contestée auprès des tribunaux.

Cooptation, un petit rappel

Ce procédé permet le remplacement d'une personne au sein du comité directeur de l'association ou tout autre poste vacant. Il convient que cette décision soit bien notée dans le compte-rendu de la réunion qui en a décidé.

Il appartiendra à la prochaine assemblée générale qui suivra de régulariser en procédant à son élection, pour que la personne devienne ainsi membre à part entière du comité directeur.

Il est recommandé que la personne cooptée ne puisse accéder à un poste décisionnel en l'attente du vote de l'assemblée générale. Il n'est pas interdit

qu'une commission lui soit confiée à titre transitoire, cette dernière n'ayant aucun pouvoir de décision, du reste comme toute commission qui doit rendre compte de ses travaux uniquement.

faire assister d'un membre non élu, il sera alors considéré comme conseiller qui n'aura aucun droit de vote et n'assistera à aucun organe délibératoire.

Cette règle n'est pas toujours respectée, ce qui constitue une faute, car ne peuvent assister à une réunion que les membres de l'association, sauf invitation décidée par l'instance dirigeante, c'est un principe fondamental des associations.

« Cette règle n'est pas toujours respectée, ce qui constitue une faute... »

De la même manière un président ou une présidente peut se

Légalité des provisions

Il s'agit souvent de charges à venir qui concernent des travaux ou des investissements à venir dont le montant est encore incertain au moment de la

clôture annuelle des comptes.

Ce poste existe dans la comptabilité d'une association, la composition de la somme peut-être répartie entre fonds pro-

pres et fonds dédiés, ces derniers doivent faire l'objet d'un accord de l'entité ayant accordé la subvention.

L'utilité du quorum

Celui-ci doit faire l'objet d'une feuille d'émargement attestant de la présence des membres de l'association au moment du vote qui prouvera que le quorum est bien atteint.

Ce document est très utile dans

le cas d'un conflit porté devant les tribunaux, il attestera que la réunion a bien eu lieu, et il permettra de connaître précisément les personnes présentes.

Autre point, pas toujours respecté dans le cas d'une assem-

blée générale par exemple, le nombre de personnes votantes ne peut-être inférieur au nombre atteint au moment du quorum, ce qui devrait entraîner la nullité du vote.

« Ce document est très utile dans le cas d'un conflit porté devant les tribunaux... »



Concilier Sport et Etudes

C'est presque toujours un challenge pour des sportifs de haut niveau et pourtant certains y parviennent et se montrent aussi brillants dans les études que dans le sport. C'est ainsi que trois médaillés des Jeux de Rio ont su concilier sport et études en intégrant avec succès, Sciences Po, la Sorbonne ou Esilv.

On peut citer tout dernièrement, Souleymane Cissokho, médaille de bronze qui a fait sa rentrée le 17 octobre à l'Université Paris-Sorbonne, il a déclaré : « Une nouvelle vie

commence et je suis fier qu'elle débute dans un lieu aussi prestigieux que la Sorbonne, c'est le top du top ! »

De son côté, Sophie Dion, directrice du master, croit aux chances de reconversion de Souleymane, comme à celles de la sprinteuse Christine Aaron ou du boxeur Brahim Asloum qui ont suivi le même parcours ; ils sont studieux, attentifs et sérieux, ils ont une envie folle d'apprendre.

On est donc loin de l'idée, encore présente, que les sportifs

n'auraient pas de cerveau, elle est démentie par l'exemple : Estelle Mossely (24 ans) sortie de l'Ecole Supérieure d'ingénieurs de la Défense qui est actuellement ingénieur conception-développement au sein du groupe Allianz.

Il est désormais admis qu'un sportif de haut niveau peut-être un atout dans une entreprise, de par son dynamisme et sa volonté, une idée qui a fait son chemin, même s'il y a encore beaucoup à faire.

« Trois médaillés des Jeux de Rio ont su concilier sport et études en intégrant avec succès, Sciences Po, la Sorbonne ou Esilv »

Le crédit d'impôt associatif

Il s'agit d'une loi adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale dans la nuit du 17 au 18 novembre, dans le cadre du projet de loi des finances 2017. Cette loi concerne toutes les associations qui pourraient bénéficier d'un crédit d'impôt imputé sur les taxes sur les salaires, d'un taux de 4%, le

calcul serait fait sur les rémunérations versées à tous les salariés qui n'excèdent pas 2,5 fois le Smic à partir de 2017.

Le mouvement associatif qui regroupe quelques 600.000 associations, dont le CNOSF a fait paraître un communiqué de presse à l'attention du Sénat

pour que celui-ci adopte aussi le texte en première lecture. Si ce n'était pas le cas, il devrait alors revenir en deuxième lecture à l'Assemblée nationale puis ensuite au Sénat. Ce processus peut donner lieu à des amendements et donc à un retard dans l'application.

« Loi adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale, dans le cadre du projet de loi des finances 2017. »

Assurances

Nous venons de citer de nombreux cas de pratiquants en dehors de toutes structures, donc non assurés, sauf s'ils souscrivent une assurance personnelle dédiée à une pratique sportive.

Le code du sport contraint un club à « s'assurer ». Il s'agit d'une responsabilité civile qui couvre la pratique, les activités liées à la gestion de l'associa-

tion et aux locaux.

Schématiquement, ces options assurent ceux qui sont victimes d'un sinistre ou le matériel que l'on endommage.

Au-delà de cette assurance du club, il convient de citer l'assurance qui accompagne la prise d'une licence et qui protège le licencié contre un accident qui survient dans le cadre de la pratique selon les termes du contrat et des options complé-

mentaires. Il est à noter que ces contrats négociés par les fédérations sont souvent pertinents et performants.

Il y a une obligation qu'il convient de rappeler et qui est inscrite dans le code du sport, c'est l'obligation qu'a le club d'informer ses adhérents. Pensez-y sur vos bulletins de cotisation...

« Le code du sport contraint un club à « s'assurer »

Allez les filles !

La Fondation de France entend soutenir des initiatives concernant les jeunes femmes de 12 à 25 ans issues des quartiers populaires ou ruraux isolés. L'objectif est de favoriser leur accès à une pratique sportive

régulière et hebdomadaire et l'utilisation de leviers sportifs pour participer à leur émancipation et leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Les projets sont à envoyer avant le 1^{er} février 2017, les

dossiers de candidature et tous les éléments utiles sont téléchargeables sur : www.fondationdefrance.org/article/allez-les-filles

Renseignements au 01 44 21 31 90 ou par mail : sport@fdf.org

Le mythe « Marathon Manuk » se dégonfle...

C'est l'histoire de Robert Young qui n'est pas banale puisque c'est son sponsor, l'équipementier Skims qui a dénoncé sa tricherie à la suite du résultat d'une enquête qu'il avait financée.



Robert Young

L'australien Jamie Fuller, président de Skims, marque très réputée en vêtement de sport, et aussi très connu pour sa lutte contre le dopage et la corruption.

« Marathon Man UK » alias Robert Young s'était promis de traverser les USA d'Est en Ouest en courant à la moyenne de 96 kilomètres par jour durant 46 jours ! Ce britannique spécialiste de l'ultra endurance voulait battre le record de la traversée, et son sponsor alors

le suit dans sa tentative.

Un mail qui lui a été adressé le 5 juin par un habitant du Kansas, l'intrigue. Asher Delmot posté sur le bord de la route pour voir passer l'athlète, et faire quelques kilomètres avec lui, ne verra passer que la camionnette d'assistance...

Jérémy Fuller reçoit par la suite plusieurs messages et vidéos qui l'intriguent, il décide donc de mandater le 1^{er} juillet deux experts indépendants, car si l'équipe de Robert Young tente de le rassurer avec des données techniques, Jamie commence à avoir de sérieux doutes.

Les conclusions du rapport des experts sont sans appel : « Nous ne pouvons identifier

aucune explication plausible à l'enregistrement des données autre qu'une assistance, très probablement sous la forme d'une bicyclette ou d'un véhicule pour une grande partie de la traversée. »

Le démenti de Robert Young et de son manager qui n'hésite pas à dire que pour rester dans la moyenne journalière prévue, l'athlète accélère en fin de journée ce qui l'amène à des foulées de 50 mètres, argument totalement ahurissant !!!

Ce sera alors la goutte d'eau qui fera déborder le vase de la confiance du sponsor et qui va l'amener à dénoncer lui-même la tricherie !!! C'est un fait assez rare de la part d'un sponsor pour être mis en lumière.

Une impossible baignade à Paris

C'est un rêve, même un pari qui est en train de se réaliser avec l'ouverture prévue dès 2018 d'un espace de 90 mètres de long et 16 mètres de large dans le grand bassin de la Villette. Il se composera de trois bassins : baignade ludique pour les enfants (sous le contrôle d'un adulte accompagnant), d'un petit bain d'une profondeur maximale de 120 cm et d'un grand bain réservé aux nageurs confirmés, d'une profondeur de 2 mètres. La baignade sera gratuite et surveillée de la mi-juin à la mi-septembre.

Cette installation nautique doit

répondre à la demande croissante des Parisiens. On remarquera que dès l'ouverture, l'ARS (Agence Régionale de Santé) procédera à des contrôles réguliers qui pourront conduire à la fermeture, si la qualité bactériologique n'était pas satisfaisante.

Ce projet sera un test car il doit conduire à pouvoir aussi se baigner dans la Seine et renforcer le dossier de Paris 2024 qui s'est engagé dans cette voie. C'est donc vraiment un pari très audacieux, car il reviendrait à lever l'interdiction de baignade, dans la Seine, et les canaux parisiens (arrêté pré-

fectoral de 1923). Outre la qualité de l'eau en elle-même, il conviendrait aussi de nettoyer toutes les berges et de repêcher tous les multiples objets qui y sont déversés, comme on dit sur ce dernier point : ce n'est pas encore gagné, car c'est vraiment une affaire de civisme et d'une prise de conscience collective conduisant à ne plus considérer un fleuve comme une poubelle... A cette condition la mission n'est pas impossible, surtout pour des français et nos multiples associations en faveur de la protection de la nature. La terre, un héritage commun !!!

Chemin vert ou Saint Paul). Un apéritif dinatoire accompagnera les échanges.

Inscription sur le site : www.maif-evenements.fr/

« Ce projet sera un test car il doit conduire à pouvoir aussi se baigner dans la Seine et renforcer le dossier de Paris 2024 qui s'est engagé dans cette voie. »

MAIF Social Club

Une réunion d'échanges et de partages sur les valeurs communes de solidarité et de citoyenneté qui permettra de détailler les outils et les services mis à disposition, ainsi que

les modalités pratiques d'interventions, est proposée par la MAIF.

Elle se tiendra le mardi 6 décembre à 10h30 au 37, rue de Turenne 75014 PARIS (métro



Grand oral pour les Jeux Olympiques 2024

Les trois villes candidates, Budapest, Los Angeles et Paris avaient rendez-vous, le 14 novembre, avec le CIO, lors de son congrès à Doha, pour présenter leur candidature d'un point de vue technique. Il convient cependant d'apporter lors de cet exposé austère et sérieux, à cinq voix pour l'équipe parisienne, un soupçon de fantaisie et de séduction pour inciter les électeurs olympiques à choisir la capitale française.

Denis MASSEGLIA, Bernard LAPASSET, Teddy RINER, Anne HIDALGO (porteuse d'une lettre de François HOLLANDE) et Tony ESTANGUET se sont succédés dans un temps total de 20 mn pour présenter avec passion et conviction leur dossier.

L'on devine désormais que Los Angeles peine à s'exprimer

avec la même assurance depuis l'élection de Monsieur TRUMP et que Budapest, « la bonne ville au bon moment », attend fébrilement l'événement qui inverserait la tendance alors que le gouvernement hongrois contribue à brouiller l'image de la Hongrie et de la candidature sur la scène internationale.

Paris avait l'avantage de passer en dernier et, les intervenants sont satisfaits de leur prestation. Qu'en est-il en réalité ? Les témoins soulignent une excellente présentation, comme celles des autres villes, un accueil bienveillant du monde olympique et les félicitations (à tous) du président Thomas BACH. Toutefois, il semble que la présentation des sites ne correspond pas tout à fait, avec le Stade de France, aux aspirations des congressistes malgré l'attrait du Grand Palais et du Château de Versailles.

Aurait-il fallu un nouveau site à la place du Stade de France ? Il semble, selon la presse étrangère, qu'il aurait fallu être davantage « parisien » et davantage « première couronne » plutôt que « quart » de première couronne.

D'autant plus que Roland Garros pose toujours problème.

Les prochains rendez-vous sont :

- Le 3 février 2017 : Remise du dossier « Livraison des Jeux, expérience et héritage des sites »,
- Du 13 au 17 mai 2017 : Visite de la commission d'évaluation,
- Juillet 2017 : Publication du rapport de la commission d'évaluation,
- 13 septembre 2017, à Lima : Election de la ville hôte.



JO 2028 : la candidature du Qatar souhaitée

Au Qatar, le président du CIO, Thomas BACH, a rencontré les autorités et les a incitées à déposer un dossier de candidature pour l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2028 (qui

seraient les premiers à se disputer l'hiver !). Candidat malheureux pour 2016 et 2020, le Qatar organisera les Championnats du Monde d'Athlétisme 2019 et la

Coupe du Monde de Football 2022.

Le président du CIO a reçu l'appui de Sebastian COE, président de la fédération internationale d'Athlétisme.



Rio, dopage, un nouveau scandale

Alors que Jonathan Taylor qui dirigeait l'équipe des dix observateurs, a affirmé que le programme antidopage : *mis en œuvre et supervisé par le CIO a permis d'atteindre plusieurs résultats positifs – en dépit des problèmes de personnel, de contraintes de ressources et d'autres difficultés logistiques et d'ajouter : le CIO doit-être félicité pour son adoption de nouvelles méthodes dans l'exécution du programme antidopage olympique etc....*Cette déclaration contraste fortement avec une cruelle réalité. Les experts indépendants de

l'AMA (Agence mondiale antidopage) invités par le CIO ont constaté de nombreuses anomalies et des failles très importantes dans le processus de contrôle, à savoir par exemple :

- Des sportifs attendus qui n'ont pas pu être trouvés pour les tests.
- Les objectifs de tests hors compétition dans le village olympique n'ont pas été atteints, en partie à cause d'un manque de personnel correctement formé
- Seulement 50% au moins de ces tests ont pu être menés

- Des problèmes en compétition ont émergé, tels que des accompagnants ont été interdits d'accès dans certaines zones, et donc empêchés d'escorter les sportifs vers les contrôles.
- L'absence importante de formation du personnel pour le prélèvement des échantillons.

Ceci n'est qu'une partie du rapport, faut-il donc en déduire qu'il y a un double langage pour éviter un nouveau scandale ? Si c'était le cas, alors le discrédit reviendrait au CIO.

«Les experts indépendants de l'AMA invités par le CIO ont constaté de nombreuses anomalies et des failles très importantes dans le processus de contrôle»

Mêlée ouverte à la fédération française de rugby



Avec une élection à la présidence qui anime les discussions de vestiaires, de bar et de troisième mi-temps, affrontements de trois personnalités, aux programmes divergents, aux conceptions opposées avec en arrière-plan le Grand Stade qui fait toujours débat.

Ce serait un bel exemple de démocratie si les méthodes et

la campagne était tout autres.

Enfin, Mediapart s'invite dans ce terrain avec la révélation d'une double billetterie d'abord contestée avant qu'un vice-président de la FFR ne démissionne pour mieux se défendre. Selon le président en exercice, et candidat pour un nouveau mandat, il n'y a pas de double billetterie mais un « marché

noir », sans enrichissement, autour des matchs du XV de France, un système contre lequel la fédération lutte.

Mediapart, apparemment avec des preuves, insiste et assure que les matchs qui se disputent actuellement en sont la démonstration la plus évidente...

Mondial 2022 de football

Les qataris multiplient les actions de promotion afin que la presse internationale ne parle pas uniquement des conditions de travail et d'une supposée corruption lors du choix.

La dernière annonce, bucolique, prévoit la plantation de

16.000 arbres sur les sites du Mondial 2022.

Des précisions nous informent qu'une pépinière gigantesque est en cours de préparation et qu'elle bénéficiera de l'eau d'une station d'épuration toute proche.

De nombreuses variétés sont

prévues, toutes adaptées au climat et au sol désertique.

Il s'agit d'une initiative intéressante à plus d'un titre au moment du réchauffement climatique.

« La dernière annonce, bucolique, prévoit la plantation de 16.000 arbres sur les sites du Mondial 2022. »

Football : suspens à la ligue

Alors que le président démissionnaire en début d'année proposait ses services pour un intérim, que les grands méchants mettaient un genou à terre devant les gentils petits, que les candidats se défilèrent les uns derrière les autres, que l'on s'insultait par tweets interposés dans un climat d'intrigue et de trahison, c'est sur une femme que le choix échouait au terme d'un feuilleton indigne de l'univers sportif.

Madame Nathalie BOY De La TOUR est donc la nouvelle présidente de la Ligue Nationale de Football.

Nous lui souhaitons de réussir dans ses fonctions et nous espérons qu'elle n'aura pas à souffrir de cette élection au résultat singulier non pour le choix d'une femme mais pour le rejet ou la défection des autres. C'est tout sauf un second choix tant elle a à son actif des

réussites qui suscitent l'admiration.

Et, elle aura très probablement l'opportunité de renvoyer à certains dirigeants le triste visage qu'ils nous ont présenté.

Dans le cours de ce feuilleton, Noël LE GRAET annonce qu'il sollicitera un nouveau mandat à la présidence de la Fédération Française de Football.

Un temps mis à profit par l'UEFA pour réformer en catimini les Coupes d'Europe et offrir un joli cadeau aux clubs des quatre meilleurs championnats : Espagne, Angleterre, Allemagne et Italie (qui s'en indignent puisqu'ils gagnaient sur le terrain ce quota !) et, par la FIFA pour augmenter (ou exploser) le nombre de nations (40 ou 49 au lieu de 32) participant aux Mondiaux. De même que de nombreuses réformes sont en cours dont l'assistance vidéo pour les arbitres et

un Mondial des clubs à 24 tous les 4 ans.

Dans une actualité très chargée et dans une grande indifférence, Madame Fatma SAMOURA a pris ses fonctions à la FIFA au poste de Secrétaire Générale. Fatma SAMOURA, ancienne diplomate de l'ONU, aime à rappeler malicieusement qu'elle est « non européenne » et musulmane.



Santé

Selon, L'IRDS 7 millions de Franciliens sur 12 consacrent au moins une heure par semaine à une activité sportive. Le département des Yvelines est le plus assidu, mais nous sommes consternés de constater que 84 % le font en dehors des associations.

Les motivations tournent autour du bien-être et de la santé. Les activités les plus prisées sont la marche, la gymnastique, le vélo, la natation et la course à pied.

Il est difficile de pratiquer certaines disciplines en dehors des structures mais l'examen des raisons de ce comportement « individualiste » est plein d'enseignements. Outre une tendance induite par le mode de vie actuelle (plus d'autonomie personnelle et en famille, plus de solutions commerciales, une recherche d'indépendance ou de liberté, etc.), la liberté d'ailleurs est l'élément essentiel suivi du rejet de la compétition. En conclure qu'un adhérent n'est pas libre est un raccourci que nous ne prendrons pas, bien qu'un adhérent ait des contraintes. La cohésion d'un groupe, y compris pour les sports individuels passent par un minimum de pratique en

commun, donc d'efforts, et c'est une des richesses de cette forme de pratique sans oublier les apprentissages, les échanges d'expériences, la solidarité, la vie en groupe, l'appartenance à un « mouvement », etc...

Prenons l'exemple de la marche, excellent exercice pour la santé, qui se pratique dans une large fourchette d'âge, indistinctement homme – femme, dont une variante est aujourd'hui très à la mode et vivement recommandée par le corps médical : la marche rapide. Or, la marche se pratique essentiellement en club contrairement au vélo dont la pratique individuelle est largement majoritaire.

Avec un équipement minimum pour le pratiquant et pour la collectivité car aucune installation autre que quelques aménagements (passerelles pour une rivière, une voie ferrée, une route, etc..) sont nécessaires et n'ont rien à voir avec l'investissement et l'entretien d'un gymnase ou d'un stade. La marche rapide (ou d'endurance ou marche Audax (brevets de 25, 50, 75, 100, 150 et 200 km à 6 km/h)) est une alternative pour les citoyens. Sans esprit de compétition, elle est cependant et, pour certains, un défi.

Exercice complet, c'est une discipline majeure.

Pour compléter ce panorama des exercices physiques, notons que Madame Ségolène ROYAL et Monsieur Alain VIDALES ont présenté au Conseil des Ministres, le 2 novembre, un plan dédié aux « mobilités actives ». La saturation et le coût des transports en commun, le trafic routier et la dangerosité des deux roues motorisés ont incité les Ministères de l'Ecologie et des Transports à apporter une réponse basée sur la marche et sur les déplacements à vélo, bons pour la santé. On parle aussi de « mobilité propre », d'indemnités kilométriques pour les salariés qui vont travailler avec leur vélo et cette orientation ne peut qu'être que globalement profitable. En tout état de cause cela réhabilite l'exercice physique, première démarche vers une pratique sportive régulière, à défaut d'une découverte.

Le 23 novembre, l'OCDE publiait un rapport pointant du doigt le manque d'activité physique quotidienne des enfants français (moins de 15 ans) par rapport à leurs homologues européens.

« Il est difficile de pratiquer certaines disciplines en dehors des structures mais l'examen des raisons de ce comportement « individualiste » est plein d'enseignements »

Lutte antidopage

L'imbricatio des autorisations à usage thérapeutique (Bradley WIGGINS, Tour de France 2012), les contrôles « peu sérieux » de RIO (voir par ailleurs), une position vis-à-vis de la Russie remise en cause par le CIO, des médailles olympiques retirées par dizaine (Pékin et Londres), des laboratoires suspendus, des révélations dans la presse saupoudrée par les *Fancy Bears*, des hackers catalogués « bloc de

l'Est », la gestion du « rapport Mac Laren » sur le dopage généralisé en Russie, des critiques sévères des comités olympiques nationaux, etc... ont largement contribué à un début nerveux du congrès de l'AMA.

Réuni à Glasgow, l'AMA a reconduit Sir Craig REEDIE (en place depuis 2013) et a conforté Madame Valérie FOURNEYRON en son sein comme

Tony ESTANGUET.

La dernière réforme est présentée sans enthousiasme, les crédits se réduisant drastiquement à l'exemple de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) qui vient d'annoncer un nouveau déficit de 650.000 € et la suppression de 20 % des contrôles pour 2017.

Les Echos 94

Les 24 heures du Tennis de Table

Elles ont été organisées par le Comité départemental de la FSCF (Fédération sportive et culturelle de France) en partenariat avec les clubs USKB et COC, ce marathon s'est déroulé au COSEC Elisabeth et Vincent PURKART du Kremlin Bicêtre.

Une quarantaine de pongistes franciliens se sont retrouvés le vendredi 11 novembre à 14 heures jusqu'au samedi 12 novembre à 14 heures non stop. Une formule innovante en Ile-de-France équivalente en durée à 12 Coupe Davis ! Sous les yeux de quelques spectateurs.

Plusieurs prix ont été remis par Annick LOUVARD pour récompenser au bout de 24 heures : les plus jeunes, les plus forts ou les plus physiques, ceux qui dorment ou ceux qui ne dorment pas... Sans oublier le mental. Conclusion : On remet ça l'année prochaine ?

On ne peut qu'encourager ce genre d'initiative conviviale, bravo !!!



Coupe du monde de Fleuret Dames

Cette unique étape fut organisée par la VGA St Maur, les 4/5 et 6 novembre. 128 fleuretistes étaient présentes, 30 nations représentées.

Cette compétition avait lieu sur 3 jours, et fût toujours aussi remarquablement organisée, avec 5 pistes et des écrans diffusant les résultats. Seule Paoline RANVIER se qualifiait pour les 8e, elle affrontait Nicole ROSS (USA) et n'a pas à rougir de sa défaite (15-9) par la future finaliste. C'est DERIGLAZOVA Inna (Russie) qui sera la grande gagnante confirmant ainsi son titre de championne olympique à Rio.

Le dimanche, c'était le tour des 14 équipes. L'Autriche devant la France pour commencer. Facile victoire des Françaises 43-23, mais hélas au tour suivant se présentait la Corée. Malgré un très beau parcours d'A.GUYART qui remontait l'énorme retard (11 touches), elle revenait à 4 touches avant la dernière tireuse. La France s'inclinait de 3 touches.

La composition de l'équipe était la suivante : A.BLAZE—A.GUYART (5e à Rio) - J.M PAN NJANGA et P.RAVIER.

En finale, l'Italie bat la Russie 45-39.

Un excellent déroulement général de la compétition !

A.LOUVARD

Le Judo Club du RSCC se renforce

La bonne nouvelle s'est confirmée, Clarisse Agbegne-nou, 23 ans a rejoint le Red Star de Champigny, la championne du monde 2014 est médaillée d'argent aux Jeux de Rio.

Cette décision murement réfléchi depuis sept ans... A été prise au regard de la structure du club, familial, où elle pourra trouver un bon groupe avec lequel elle entretient des liens amicaux.

Les filles, Emilie Andéol, Amandine Buchard et Lola Bernaroche ont été championnes d'Europe par équipe en 2015, avec la venue de Clarisse, les ambitions peuvent viser encore plus haut, on le leur souhaite.

Offre d'emploi

Le club sportif de Valenton recherche un permanent ou une permanente pour pourvoir un poste administratif à Valenton.

Il est proposé un CCD de 12 mois pouvant déboucher sur un CDI

Contact : Jennifer Devel (CSV) 01 56 87 11 50

Sun Frisbee Club

Le SUN a gagné la coupe de France dans la catégorie Master (plus de 33 ans).

La saison du championnat de France en gymnase a débuté, l'équipe 1ère qui évolue en 1ère division se déplaçait à Toulouse et termine 4ème sur 6 équipes et jouera donc le maintien lors de la phase retour qui aura lieu mi-janvier. L'équipe 2 qui évolue en 2ème division se déplaçait à l'île de Ré et termine 6ème et jouera donc aussi le maintien mi-janvier.



Le CDOS était présent...

Le 5 novembre, à l'assemblée générale de la section VGA sport-handicap à St Maur—J.Célèrier

Le 6 novembre, à la Coupe du monde de fleuret féminin à St Maur—J.Célèrier ; A.Louvard
Le 14 novembre, au Conseil d'administration du parc interdépartemental des sports Paris/Val de Marne, à Choisy le Roi—L.Casses

Le 17 novembre, à l'assemblée générale du Conseil de développement du Val de Marne, à Créteil—C.Lopès

Le 19 novembre, au championnat de France Haltérophilie des clubs à Saint Maur—J.Célèrier

CDOS 94

38/40 rue Saint Simon
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES,

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie CHAVIGNON et Christian PLAT.

Sources : Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport., le Figaro..

Rappel : Colloque Sport-Santé 2016 : APS et sujets vieillissants

Dans la continuité des colloques sur le thème de la santé par le sport organisés depuis 2007, le CDOS 94, et le Docteur Pierre Billard de la DDCS 94, vous proposent une nouvelle édition pour 2016 sur la pratique des activités physiques et sportives les sujets vieillissants : pathologies neurodégénératives, problème d'équilibre, perte d'autonomie, sédentarité...

Comme chaque année, la soirée proposera une combinaison de présentations médicales et sportives assurées par des acteurs de la santé et des représentants d'associations sportives. Pour cette édition nous avons travaillé avec la clinique de Champigny, établissement spécialisé dans les soins de suite et de rééducation, qui travaille avec une équipe d'éducateurs APA (Activités Physiques Adaptées) notamment sur les pathologies neurodégénératives. L'atelier Inawa, lauréat 2015 Mobilité de la bourse Charles Foix, participera également pour présenter son programme passerelle entre le milieu sanitaire et le milieu associatif sportif, grâce à une solution fonctionnelle innovante de prévention et de redynamisation de la personne glissant vers l'hyper-sédentarisation. Enfin l'Union Sportive d'Ivry sur Seine viendra présenter sa section Génération 3 spécialement dédiée aux plus de 50 ans et personnes sédentaires.

L'objectif est d'informer et former les acteurs de la santé sur les bienfaits de la pratique d'APS sur la santé, et de montrer des exemples de programmes concrets pouvant accueillir des patients/pratiquants, mais aussi de sensibiliser le mouvement sportif pour encourager et aider les associations à développer des initiatives similaires à celles présentées lors des colloques.

Ce colloque aura lieu **le jeudi 15 décembre à la Faculté de Médecine de Créteil** (8, rue du Général Sarrail 94000 Créteil) avec un accueil à partir de 19h. Le programme détaillé de la soirée avec les intervenants est consultable sur notre site www.cdos94.org, menu Sport&Santé, rubrique Les Colloques. Cette initiative est soutenue par le Conseil Départemental, la MGEN du Val de Marne, et la DRJSCS d'Ile de France.

Vous pouvez vous inscrire en remplissant le bulletin d'inscription ci-dessous et en le renvoyant au CDOS 94 par courrier au 38/40 rue Saint Simon - 94000 Créteil, ou par e-mail à cdos94@cdos94.org, ou par fax au 01.48.99.30.21. Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dès réception de votre bulletin, si vous n'en recevez pas, appelez-nous au 01.48.99.10.07.



BULLETIN D'INSCRIPTION COLLOQUE SPORT-SANTE - 15/12/2016

APS ET SUJETS VIEILLISSANTS

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone:

Courriel:

J'assisterai au séminaire

J'assisterai au séminaire et au buffet

Association sportive

Médecin généraliste

Kinésithérapeute

Autre. Précisez:

Signature:

